

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 20 décembre 2019</b>	<b>N° 2019-780</b>

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE  
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM  
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

**EXCUSE(S) :**

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35  
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05  
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50  
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 20 décembre 2019</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale RH et administration générale  <b>Direction pilotage emploi et dialogue social</b>	<b>N° 2019-780</b>

---

**Réorganisation de la Direction Générale des Territoires - Direction de la Prévention et Pôle territorial rive droite - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

<b>DIRECTION DE LA PREVENTION</b>
-----------------------------------

- **Création d'un centre, transformation d'1 poste de catégorie C et 1 poste de catégorie B en 1 poste de catégorie A, création de 2 postes de catégorie B et création de 7 postes de catégorie C**

Il est proposé d'adapter l'organisation de la Direction Prévention à la prise en compte des évolutions liées , en raison de :

- la prise en charge de la démoistation de confort par la Direction Prévention à compter du 01/01/2020
- la confirmation et l'accélération de la progression importante des visites d'immeubles présentant des désordres structurels débouchant sur l'engagement de procédures de périls d'immeubles
- la consolidation des effectifs au sein du centre Sécurité incendie accessibilité ERP (Etablissement recevant du public) pour assurer le maintien des visites périodiques sur 100 % des ERP et le suivi des avis défavorables.
- du cycle 5 de mutualisation avec la prise en charge des dossiers en sécurité incendie et accessibilité ERP de la commune de Bègles
- du renforcement nécessaire d'une expertise spécifique en termes de surveillance sanitaire de l'environnement

**1 Adaptation du « Service administration générale »: création d'1 poste de catégorie C administratif**

Au sein du service administration générale, création d'un poste de catégorie C administratif lié à la prise en charge des dossiers en sécurité incendie et accessibilité des ERP de la ville de Bègles. Le poste comporte à la fois la réalisation de tâches administratives et la participation aux commissions communales de sécurité et d'accessibilité en qualité de secrétaire. Ce poste est financé dans le cadre du cycle 5 de la mutualisation avec la ville de Bègles.

## **2 Adaptation du « Centre habitat insalubre et périls »:**

Il s'agirait de créer un poste supplémentaire de catégorie B « Gestionnaire du suivi des immeubles menaçant ruine à Bordeaux » compte tenu de la révision du niveau de service de la ville de Bordeaux pour assurer la prise en charge de la progression importante des visites d'immeubles présentant des désordres structurels débouchant sur des procédures de périls (multipliées par 2 depuis janvier 2019) et pour assurer la mise en œuvre de l'astreinte administrative systématique prévue par la loi ELAN (Evolution du logement et de l'aménagement du numérique)

La structure de ce centre reste inchangée puisque 1 poste de catégorie B inspecteur de salubrité est supprimé et 1 poste de catégorie B Gestionnaire des immeubles en péril est créé.

## **3 Adaptation du « Centre sécurité incendie accessibilité ERP » : création d'un poste de catégorie B technique**

Il est demandé la création d'un poste de catégorie B technique « Gestionnaire Instructeur de dossiers ERP » compte tenu de la révision du niveau de service de la ville de Bordeaux pour assurer le maintien des visites périodiques sur 100 % des ERP et le suivi des avis défavorables.

## **4 Adaptation du « Service santé environnement » : transformation d'un poste de catégorie B technique en catégorie A technique ou administratif**

Pour assurer le renforcement de l'expertise spécifique en termes de surveillance sanitaire de l'environnement, faire face à l'augmentation de la nature des sollicitations et la création d'un nouveau centre « démoustication », il est proposé la création d'un poste de catégorie A de chef de service Santé-Environnement, qui chapeautera les centres :

- habitat insalubre et périls
- risques sanitaires
- dératisation désinsectisation désinfection
- démoustication

La création de ce poste sera issue de la transformation d'un poste de catégorie B d'inspecteur de salubrité du centre habitat insalubre et périls suite à un départ à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et d'un poste de catégorie C du centre dératisation désinsectisation désinfection (centre 3D) qui devrait se libérer dans le cadre d'un départ à la retraite dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Le poste de catégorie C sera donc supprimé au départ de l'agent.

## **5 Création d'un « Centre démoustication »**

Bordeaux Métropole a décidé de se doter de la compétence Démoustication de confort assurée jusque-là par l'EID (Etablissement inter départemental) Atlantique pour le compte du Département. Le financement du coût de cette compétence est en cours d'élaboration avec une participation des communes bénéficiant de la prestation, une participation du Département qui assurait jusqu'alors cette compétence par le biais de l'EID et le complément par Bordeaux Métropole. Des conventions seront établies avec chacune des communes pour l'exécution des prestations et une convention avec le Département pour prévoir les modalités financières encore en discussion.

Il convient donc de créer un centre rattaché au service Santé-Environnement qui assurera la démoustication de confort prise en charge par Bordeaux Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'échelle des autres communes du territoire.

Ce centre sera composé de 8 postes techniques : 1 catégorie B et 6 catégorie C de l'EID Atlantique et un poste de catégorie C transféré du centre dératisation, désinsectisation, désinfection.

Le financement de ces créations est en cours de construction et dépendra de la volonté d'adhésion des communes. Dans ce contexte, le recrutement sur les postes créés, interviendra au fur et à mesure de l'estimation des besoins.

- **Direction du développement et de l'aménagement : création de 4 ETP (Equivalent temps plein) (1 catégorie A, 2 catégorie B et 1 catégorie C),**

## 1. Contexte et enjeux

---

### 1.1 Rappel du contexte

La rive droite est concernée par 5 PRU (Projets de rénovation urbaine) à mettre en œuvre d'ici fin 2024 :

- Bassens : Quartier de l'Avenir
- Cenon : Palmer / Saraillère / 8 mai 45 / La Marègue
- Cenon / Floirac / (Bordeaux) : Joliot Curie
- Floirac : Dravemont
- Lormont : Carriet

Cela représente une centaine d'espaces publics pour un montant de 74M€, dont 84 espaces publics à réaliser avant 2024 pour un montant de 65,2M€ (source : maquettes financières BM/ANRU – juin 2018), autant que le CODEV actuel des 11 communes, sur 2 générations de CODEV.

Dans ce contexte, le choix de recourir en partie à l'externalisation (mandat de travaux) a d'ores et déjà été retenu (65% externe et 35% interne). Pour le suivi en régie des opérations, un renfort des effectifs de 6.5 ETP, a été acté pour le pôle territorial rive droite et celui-ci reste à répartir entre les différents services. Un éventuel ajustement des moyens humains arrondi à 7 ETP serait effectué en cas de confirmation de demande de délégation de la MOA (maîtrise d'ouvrage) des compétences communales par les communes concernées et dans le cadre de la négociation des futurs contrats co-développement à compter de 2021.

Lors de la réunion du 8 juillet dernier avec les 4 maires des communes concernées, Bordeaux Métropole a confirmé le phasage de recrutement, à savoir la 1ère phase (4 ETP) lancée d'ici la fin de l'année (présentation en Comité technique d'octobre) et la deuxième phase début 2021.

### 1.2 Les objectifs/ enjeux

- Organiser la mise en œuvre opérationnelle de la réalisation des espaces publics des PRU pour les 9 ans à venir en lien avec la Direction de l'Habitat et tous les acteurs/contributeurs/élus concernés par ces projets.
- Coordonner les différentes structures organisationnelles (instance de gouvernance, structuration des services) en lien avec la direction de l'habitat.
- Partager les priorités avec les communes pour la négociation des prochains CODEV.

## 2. Périmètre et activités couvertes

---

Le périmètre de la « Mission PRU » :

### 2.1 Les objectifs opérationnels

- Piloter la mise en œuvre opérationnelle de la réalisation des espaces publics dans les délais impartis.
- Veiller à la cohérence des interfaces entre les projets y compris hors PRU : interface Joliot-Curie, OIN (Opération d'intérêt national) Garonne Eiffel, problématique des futurs transports en commun, voie Eymet, quai Richelieu, pont Simone Veil...

### 2.2 Les objectifs stratégiques

- Proposer un mode de gouvernance de projet avec l'ensemble des acteurs/contributeurs internes à Bordeaux mais aussi externes
- Coordonner et animer le réseau des différents acteurs/contributeurs
- Mettre en place des outils de suivi en lien avec les directions compétentes (planning d'exécution – suivi financier, cartographie de synthèse des PRU avec identification et phasage des espaces publics...).
- Accompagner la vie des projets « espaces publics » de la bonne atteinte des résultats ; proposer des modalités de suivi et des indicateurs spécifiques pertinents.

- Garantir la dynamique de la démarche : appui à l'organisation transversale, à l'amélioration continue de l'organisation...
- Participer à la négociation des futurs Codev5.

### **3. 3. Structuration globale et modalités d'organisation**

---

#### **3.1 Répartition des postes en fonction des besoins**

L'objectif est de viser une organisation « cible » en se basant avant tout sur les besoins générés par les futurs projets.

Les besoins en ingénierie technique sont évidents dans le cadre de cette mission mais aussi ceux liés à l'accompagnement par les fonctions supports. Le suivi des marchés et des mandats de travaux ayant un impact significatif sur la qualité de l'avancée des projets et de leurs réussites.

Afin de tenir compte de la réalité opérationnelle des PRU qui nécessite un démarrage avant les prochains contrats co-développement, il est proposé de recruter les effectifs en deux temps.

La 1<sup>ère</sup> phase serait prévue pour la fin de l'année avec l'arrivée de 4 postes ventilés selon la répartition suivante :

- Mission PRU : rattachée directement à la Direction du Développement et de l'Aménagement et composée d'1 poste chargé de mission (catégorie A technique ou administratif)
- Service aménagement urbain : création de 2 postes de chargé d'opérations (catégorie B technique ou administratif).
- Service études et maîtrise d'œuvre : création d'1 poste de projeteur (catégorie C technique)

**Total : 4 postes = 1 catégorie A + 2 catégorie B+ 1 catégorie C.**

Cette répartition des effectifs sera validée sous réserve que les chefs de projet et chargés d'opération actuels du Service aménagement urbain soient mobilisables et à condition que le plan de charge de réalisation des espaces publics des PRU soit intégrés dans les futurs contrats de co-développement (codev5).

Pour la 2<sup>ème</sup> phase prévue fin 2020/début 2021, la répartition des effectifs sera étudiée ultérieurement pour tenir compte de la négociation du Codev 5, des besoins générés par l'avancée des projets de réalisation au sein des PRU, de leurs impacts sur la maintenance/gestion des futurs espaces publics ainsi que de la nécessité de la coordination du suivi administratif et financier (exécution des marchés, mandat de travaux...).

Un recrutement de 2,5 ETP (arrondi à 3 postes pour tenir compte de la délégation de la MOA des compétences communales) serait envisagé dans le cadre de cette deuxième phase.

Compte tenu de la spécificité du poste de chargé de mission PRU, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération pourra être fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés et ingénieurs, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536.97€ (1<sup>er</sup> échelon du grade d'ingénieur et d'attaché) et 44 592.21€ annuels (dernier échelon du grade d'attaché principal et d'ingénieur principal).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de

rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19.44€ bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850.68€ brut au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

**VU** l'avis émis par le comité technique du 3 octobre 2019,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'** afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains,

**CONSIDERANT QUE** ces emplois doivent correspondre aux grades des cadres d'emplois territoriaux ou aux emplois fonctionnels des collectivités et sont normalement pourvus par des fonctionnaires,

**DECIDE**

**Article unique :** d'autoriser les créations et transformations de postes mentionnées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>23 DÉCEMBRE 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>23 DÉCEMBRE 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---

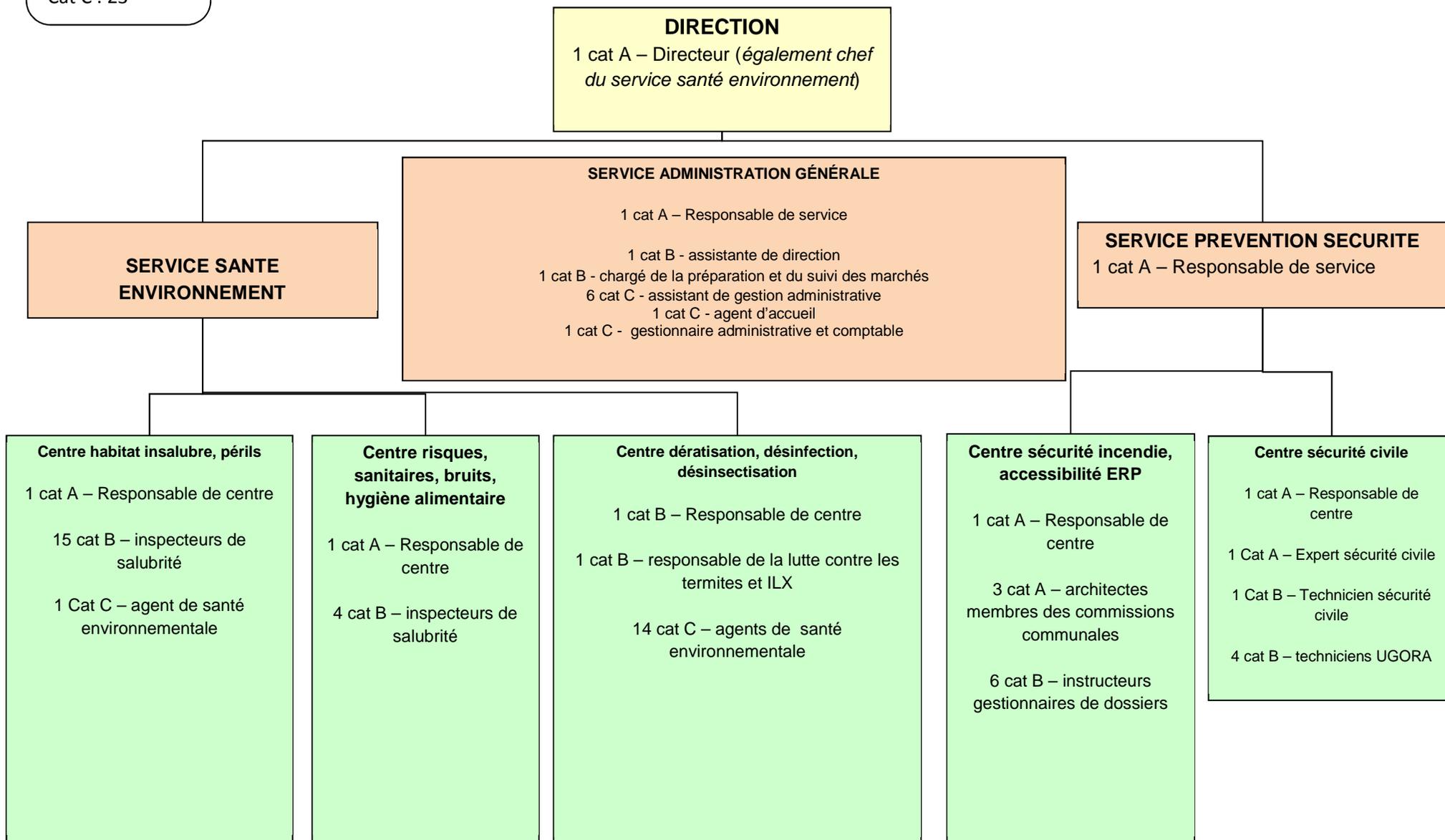
Effectif : 68

Cat A : 11

Cat B : 34

Cat C : 23

## DIRECTION DE LA PREVENTION



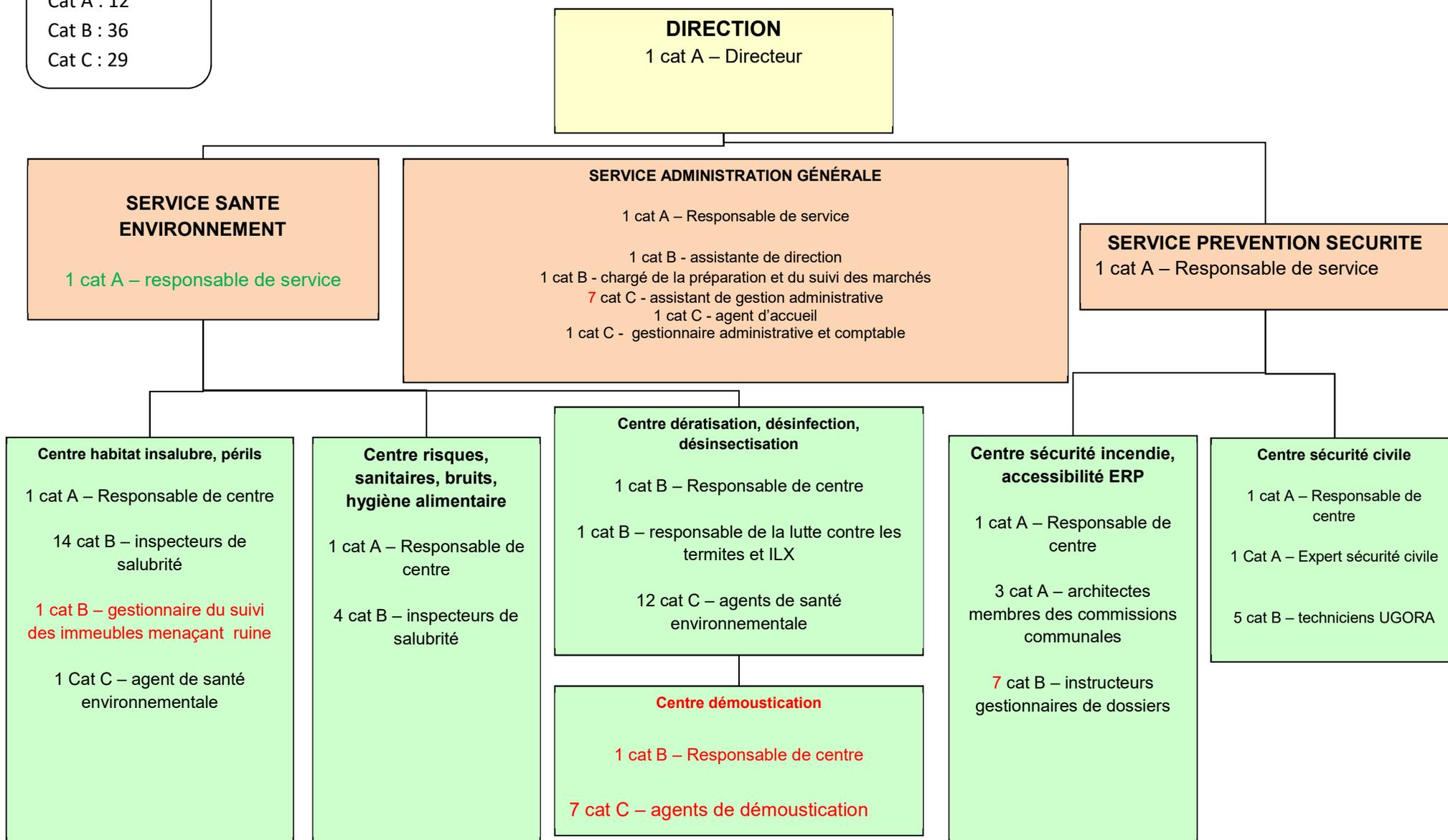
Effectif : 77

Cat A : 12

Cat B : 36

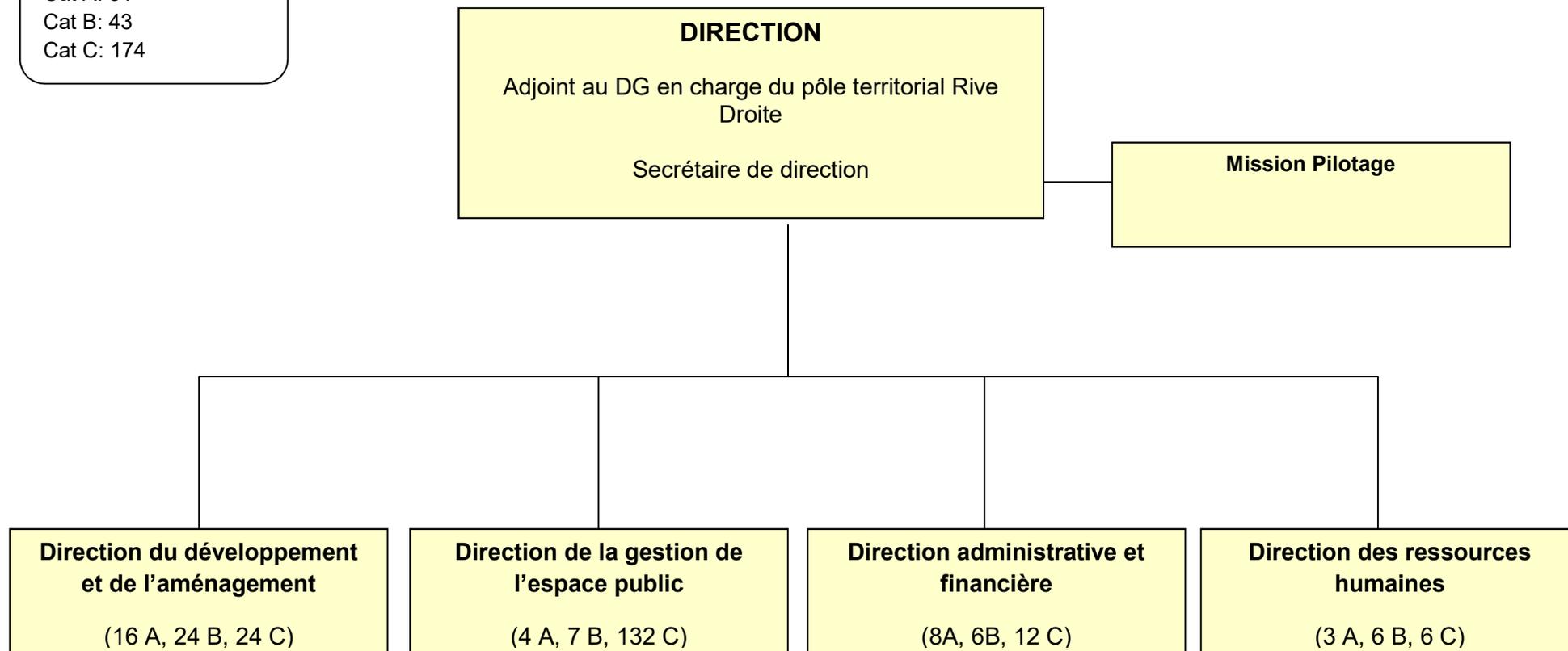
Cat C : 29

# DIRECTION DE LA PREVENTION

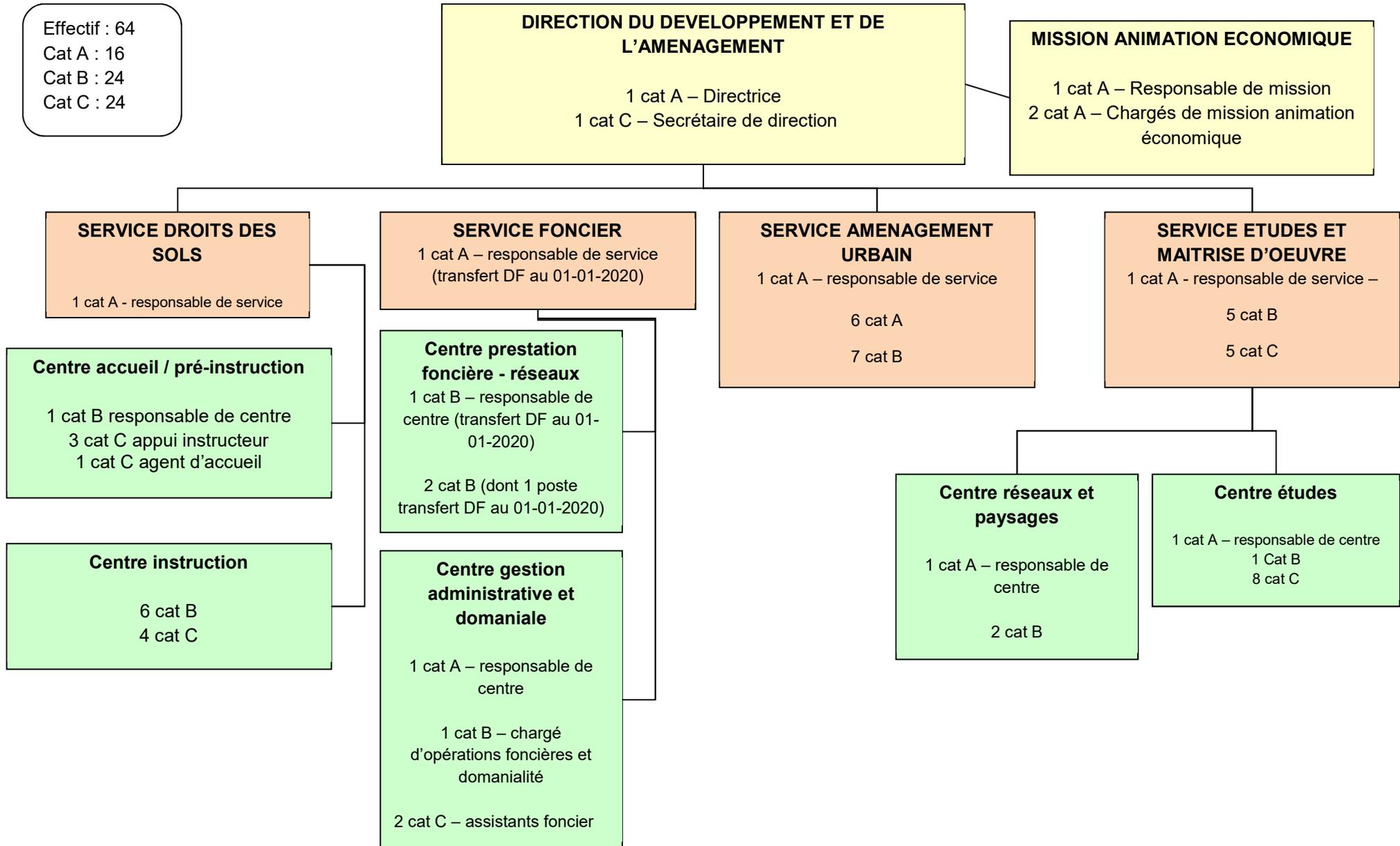


Effectif : 248  
Cat A: 31  
Cat B: 43  
Cat C: 174

## POLE TERRITORIAL RIVE DROITE



# POLE TERRITORIAL RIVE DROITE



Effectif : 143  
Cat A : 4  
Cat B : 7  
Cat C : 132

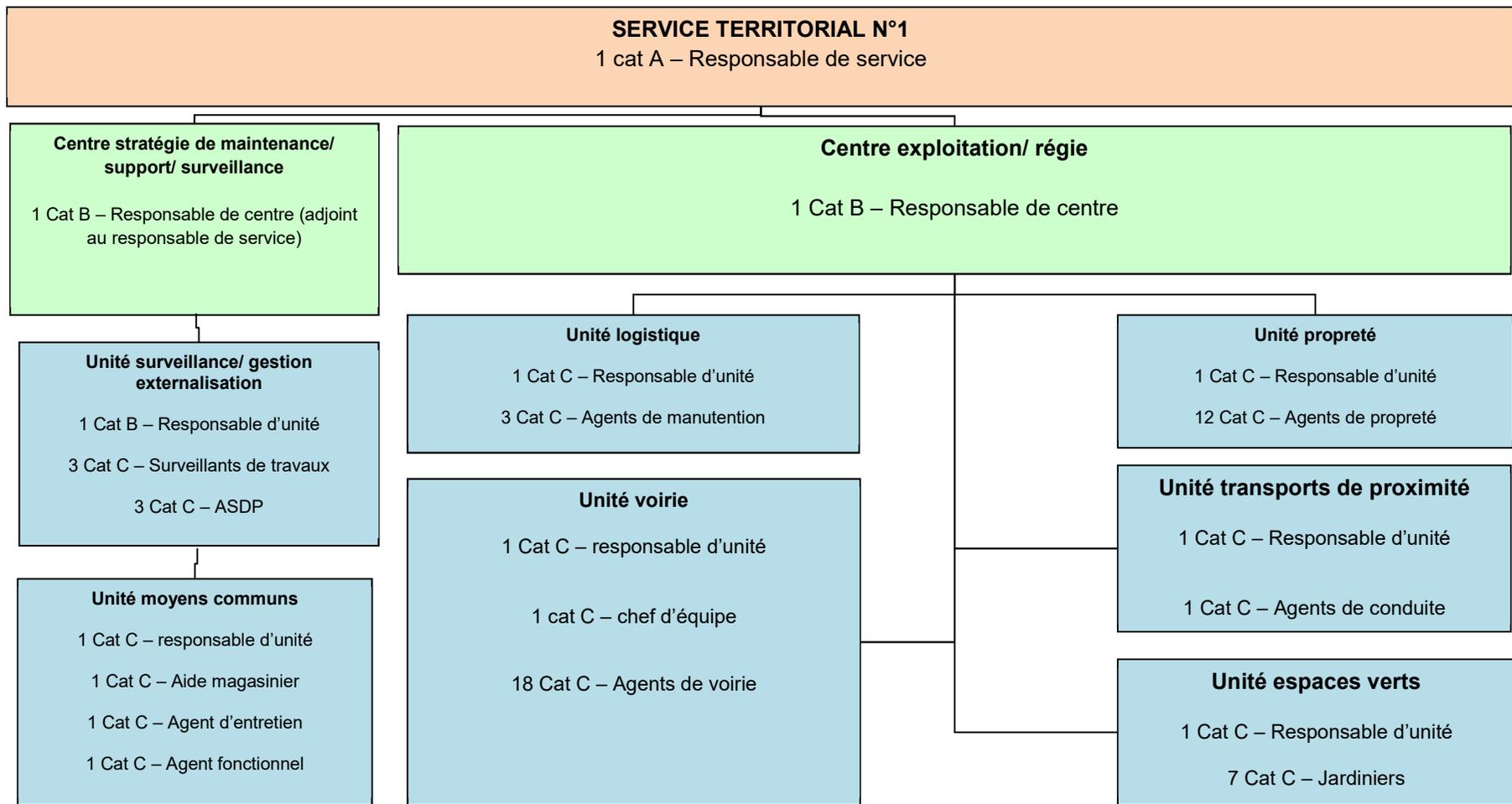
**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC**  
1 cat A – Directeur

**SERVICE TERRITORIAL N°1**  
Cf pages suivantes

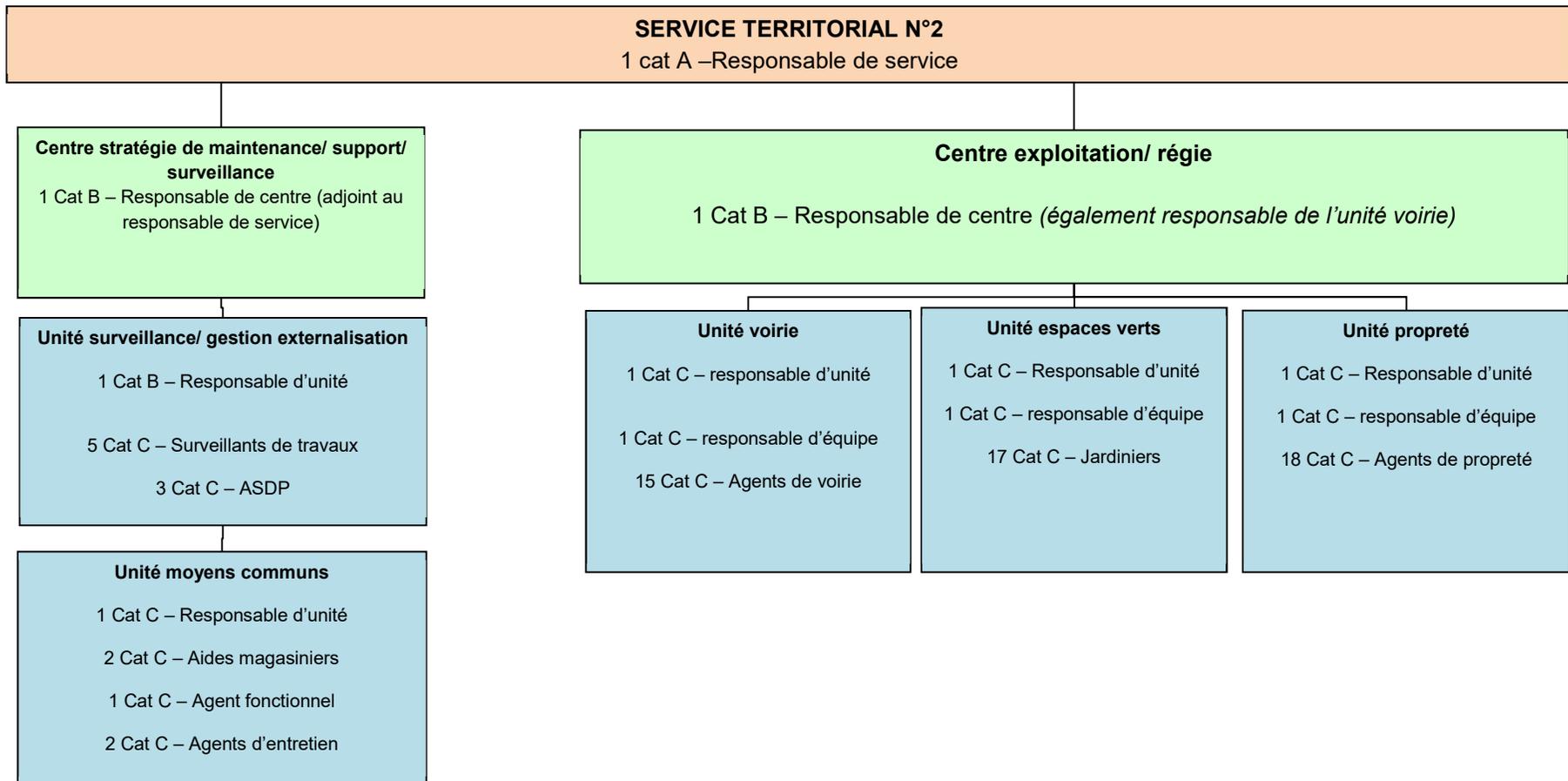
**SERVICE TERRITORIAL N°2**  
Cf pages suivantes

**SERVICE D'APPUI TECHNICO-ADMINISTRATIF AUX SERVICES TERRITORIAUX**

- 1 Cat A – Responsable de service
- 4 Cat C – Secrétaires comptables
- 1 Cat B – Chargé de projet GMAO
- 1 Cat C – Contrôleur circuits transports scolaires

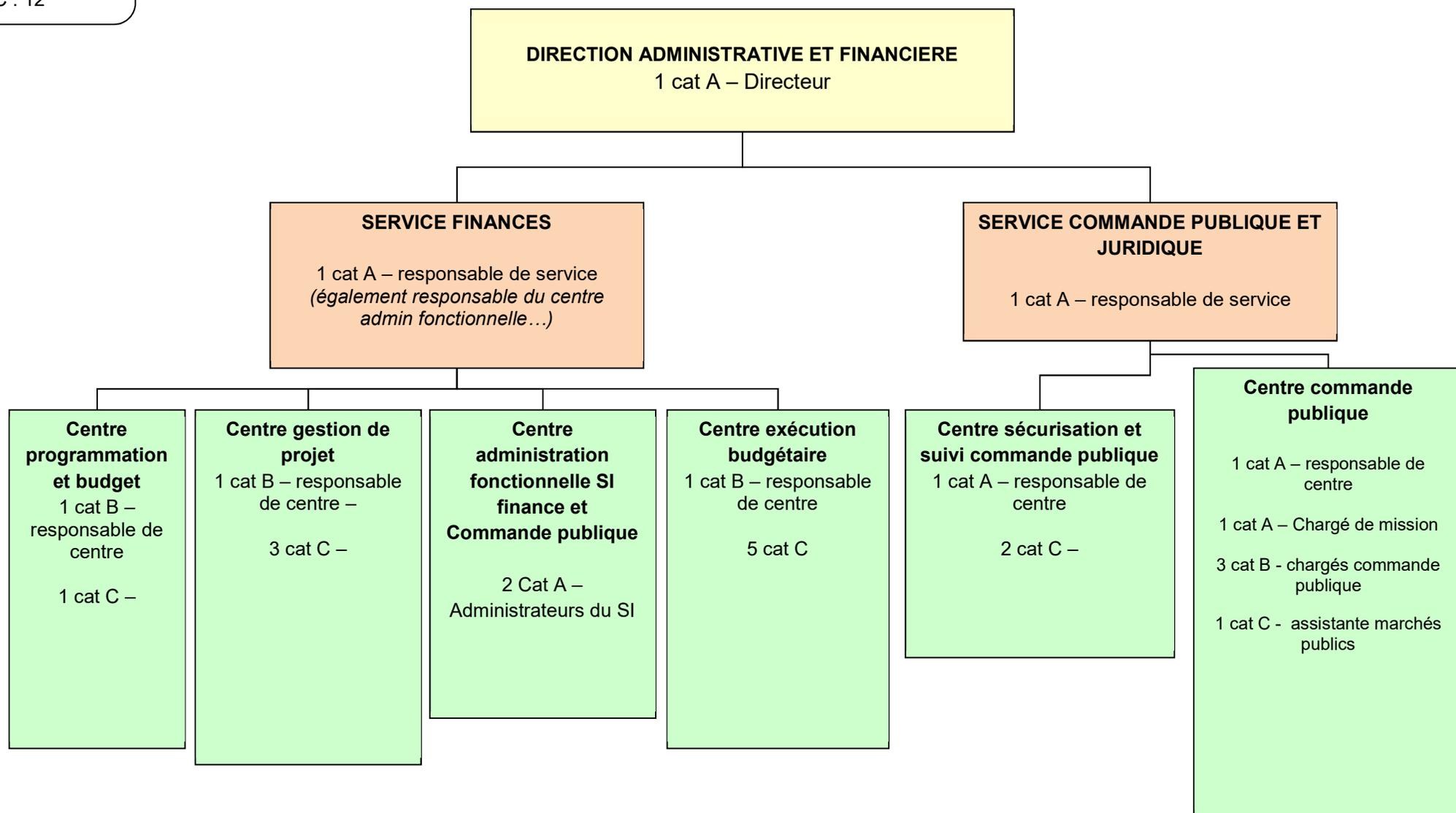


# POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

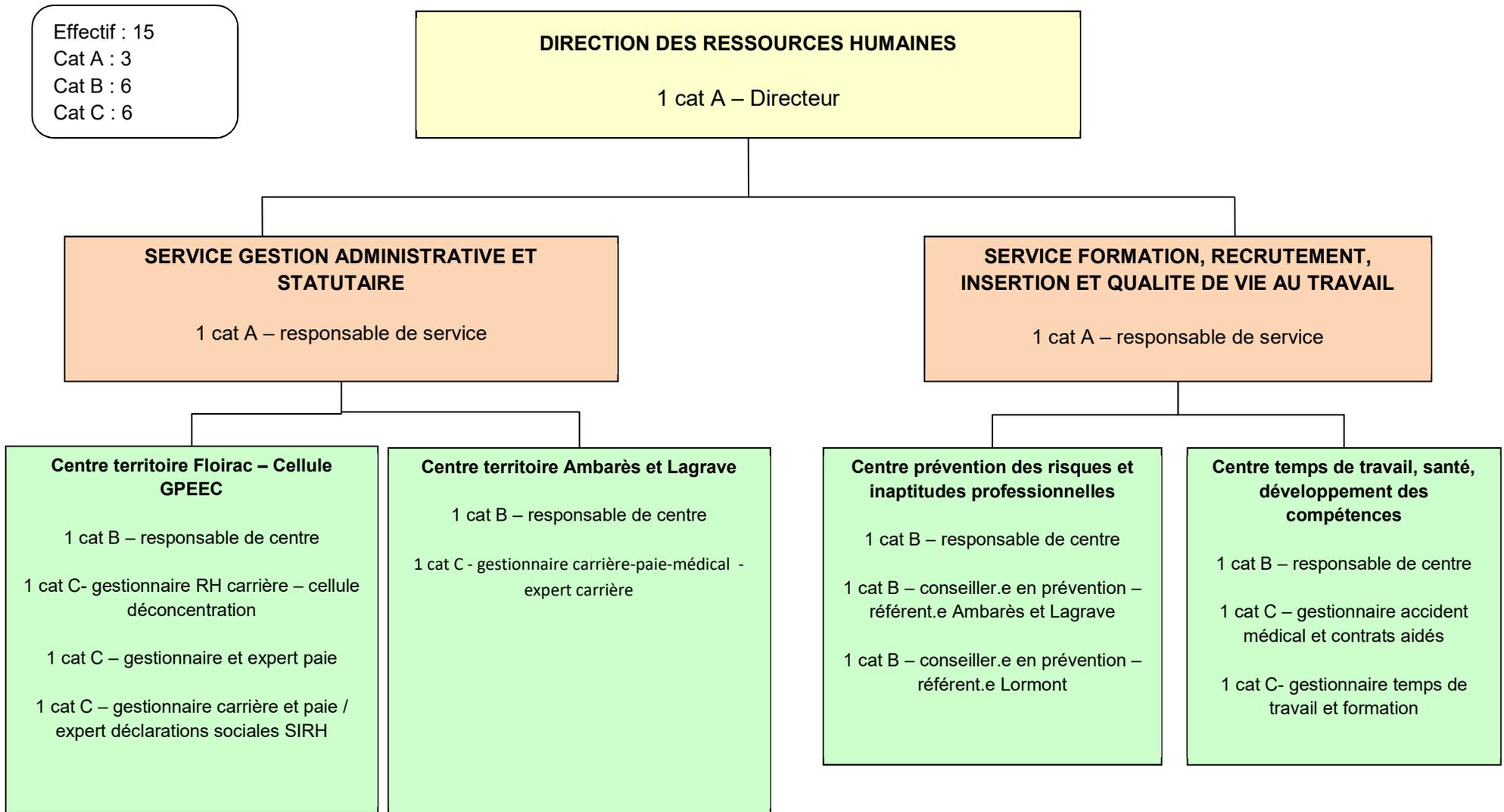


Effectif : 26  
Cat A : 8  
Cat B : 6  
Cat C : 12

## POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

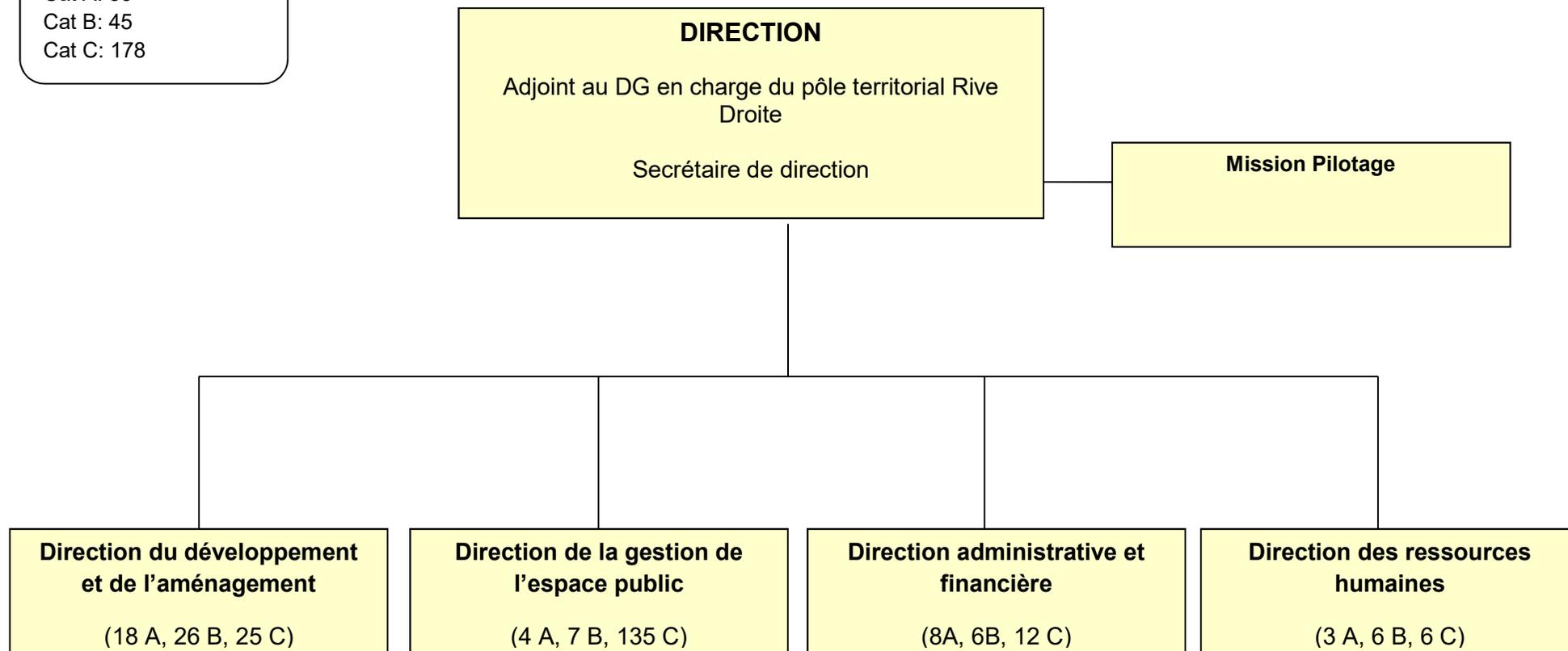


# POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

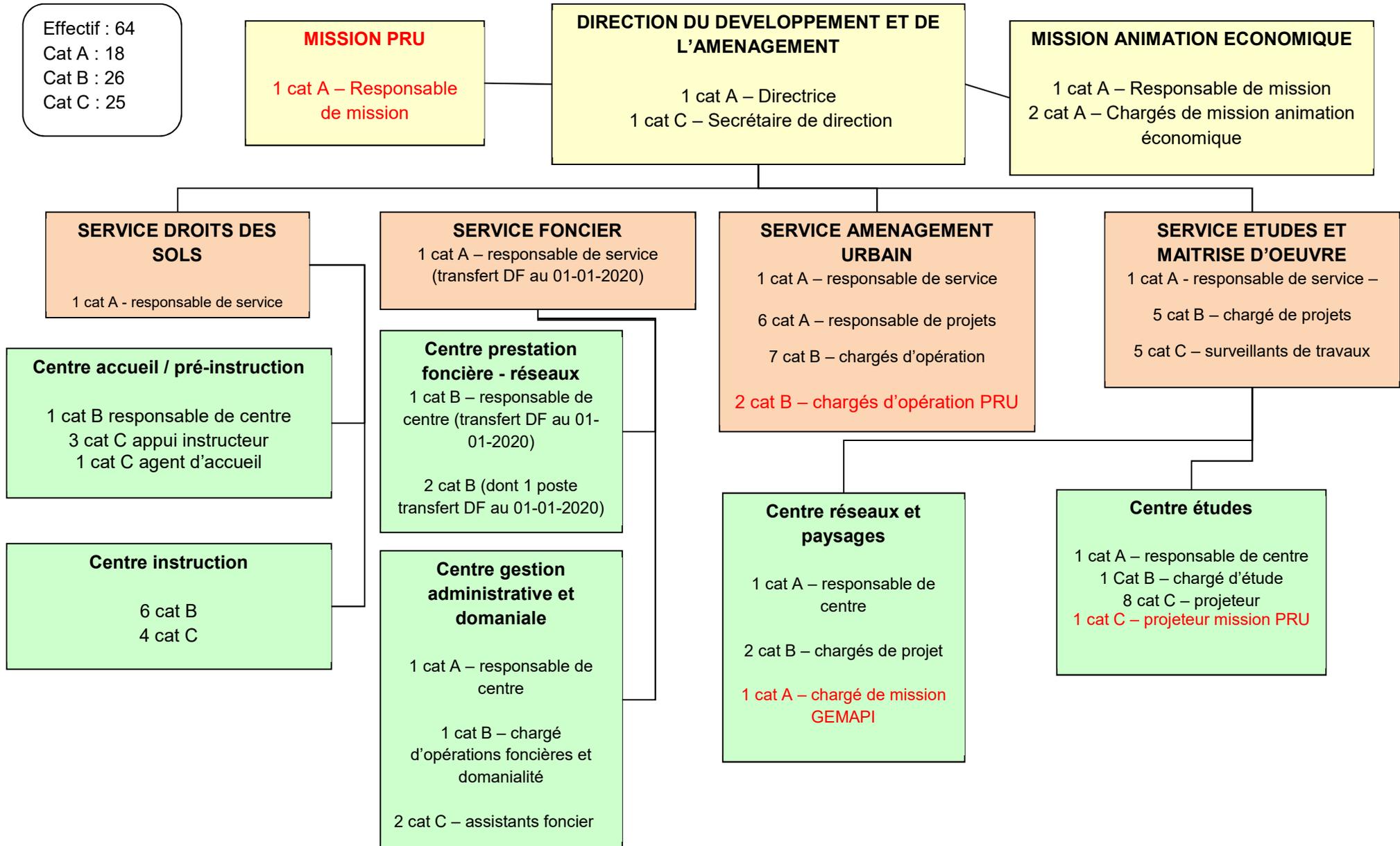


Effectif : 256  
Cat A: 33  
Cat B: 45  
Cat C: 178

## POLE TERRITORIAL RIVE DROITE



# POLE TERRITORIAL RIVE DROITE



Effectif : 146  
Cat A : 4  
Cat B : 7  
Cat C : 135

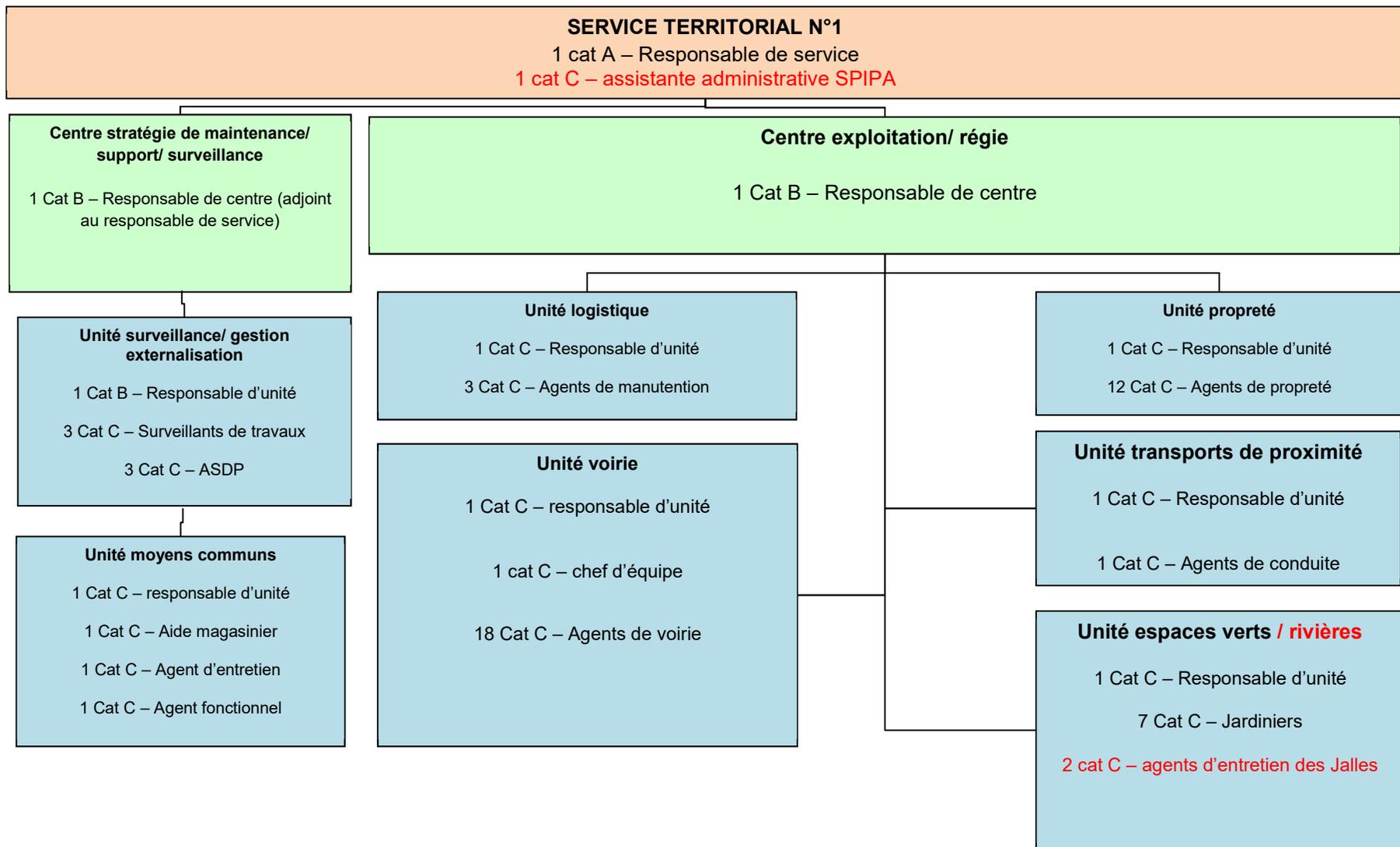
**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC**  
1 cat A – Directeur

**SERVICE TERRITORIAL N°1**  
Cf pages suivantes

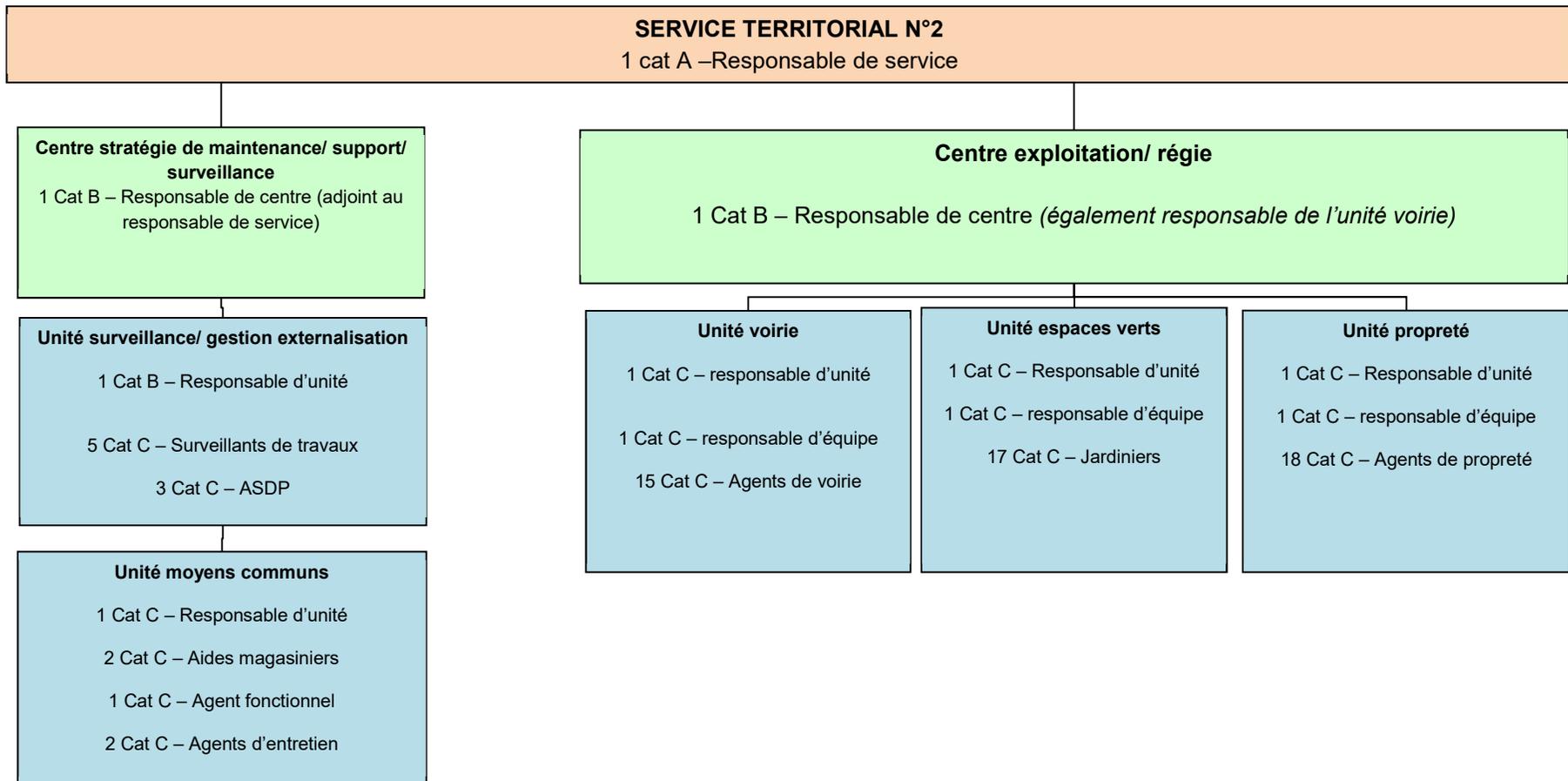
**SERVICE TERRITORIAL N°2**  
Cf pages suivantes

**SERVICE D'APPUI TECHNICO-ADMINISTRATIF AUX SERVICES TERRITORIAUX**

- 1 Cat A – Responsable de service
- 4 Cat C – Secrétaires comptables
- 1 Cat B – Chargé de projet GMAO
- 1 Cat C – Contrôleur circuits transports scolaires

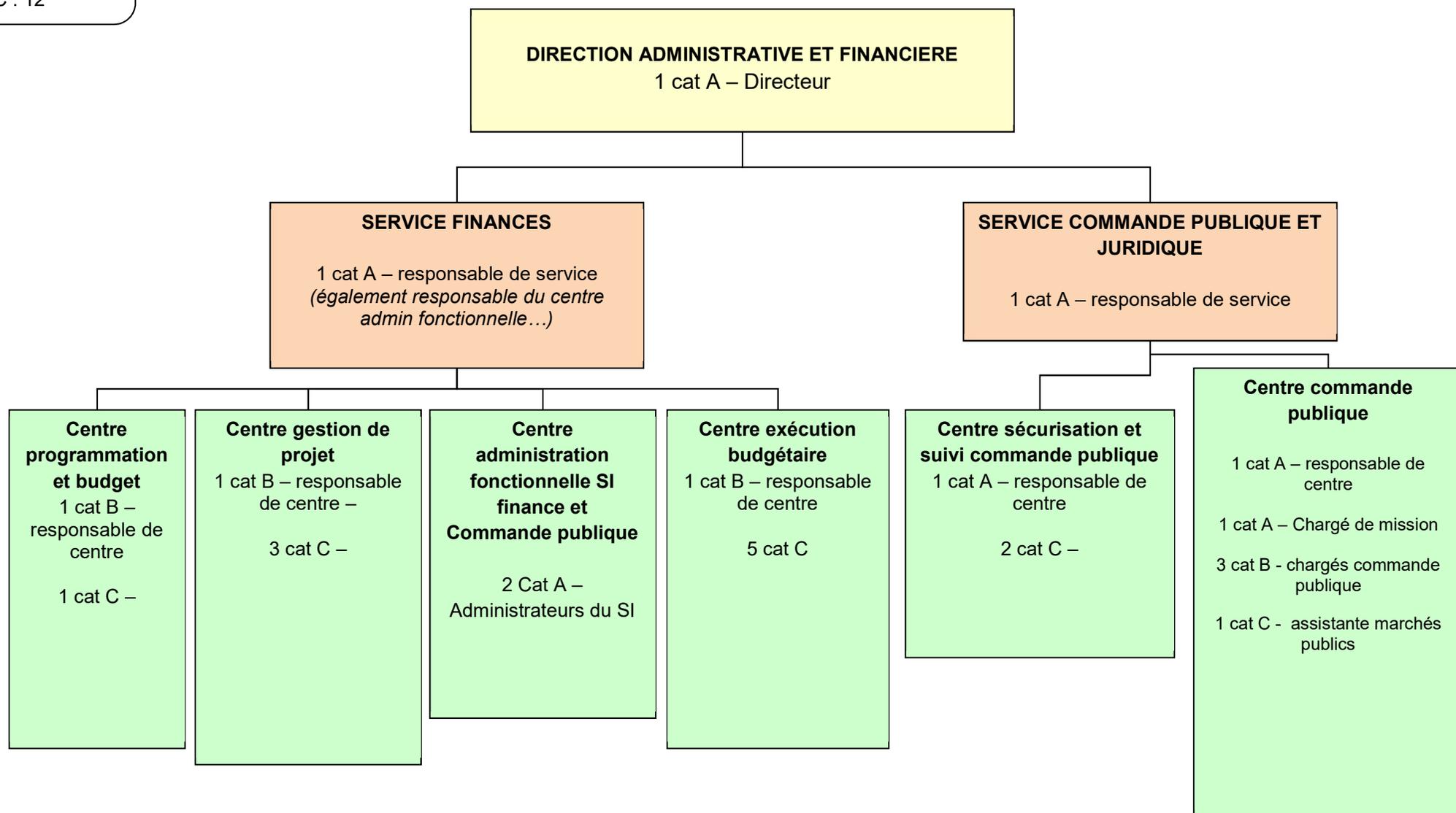


# POLE TERRITORIAL RIVE DROITE



Effectif : 26  
Cat A : 8  
Cat B : 6  
Cat C : 12

## POLE TERRITORIAL RIVE DROITE



# POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

